

République Française Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 20/01/2022	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		N°
	<b>Séance du 25 Janvier 2022</b>		<b>05-2022</b>
<b>Membres en exercice : 11</b>	L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Cinq janvier à 18 heures		
<b>Présents : 6</b>	<b>Absents : 1</b>	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
<b>Représentés : 4</b>	<b>Pour : 10</b>	<u>Présents</u> : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, STEHLE C,	
<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention 0</b>	<u>Absents excusés</u> : MINAZZO D procuration à HOMBERT B, VEDEL P procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JI QUEVREUX M procuration à STEHLE C.	
		<u>Absent</u> : NICAISE V	

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022-**

**TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE SALLE COMMUNALE DU THEATRE DE VERDURE**

M. Le Maire souligne l'importance de réaliser des travaux dans la salle municipale, salle des associations du Théâtre de Verdure en particulier dans le cadre d'une rénovation énergétique. Au vu de la vétusté des installations, il est important de réaliser ces travaux afin de permettre un meilleur confort et une diminution des couts énergétiques. Ces travaux sont nécessaires aujourd'hui car ils apporteront à notre collectivité un lieu de rencontre municipale et associative dans des conditions décentes pour les utilisateurs et bénéfiques pour la planète.

Cette action constitue la première phase d'un projet pluriannuel de rénovation de l'ensemble du Théâtre de Verdure.

Description des travaux envisagés :

Le projet consiste à isoler thermiquement cette salle :

- en rénovant le plafond par une couche isolante thermique et phonique,
- en reprenant les menuiseries, à double vitrage,
- et à la dotant d'un chauffage-climatiseur réversible

Cette opération nécessite également la reprise de l'installation électrique qui n'est plus aux normes.

Une demande de subvention avait été déposée en 2021 et reçu une suite défavorable.

Aujourd'hui les devis ont été actualisés et le projet complété.

Le montant des travaux projetés s'élèvent à **35 255,00 € HT**.

M. le maire présente le plan de financement

	Montant demandé	
Etat : DSIL	28 204,00 €	80 %
Autofinancement - commune de ST Guilhem	7 051,00 €	20 %
	35 255,00 €	100 %

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de rénovation énergétique de la salle du théâtre de verdure, et les modalités de financement



- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B. 	
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 	
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C. 	QUEVREUX M. 